

Soudan

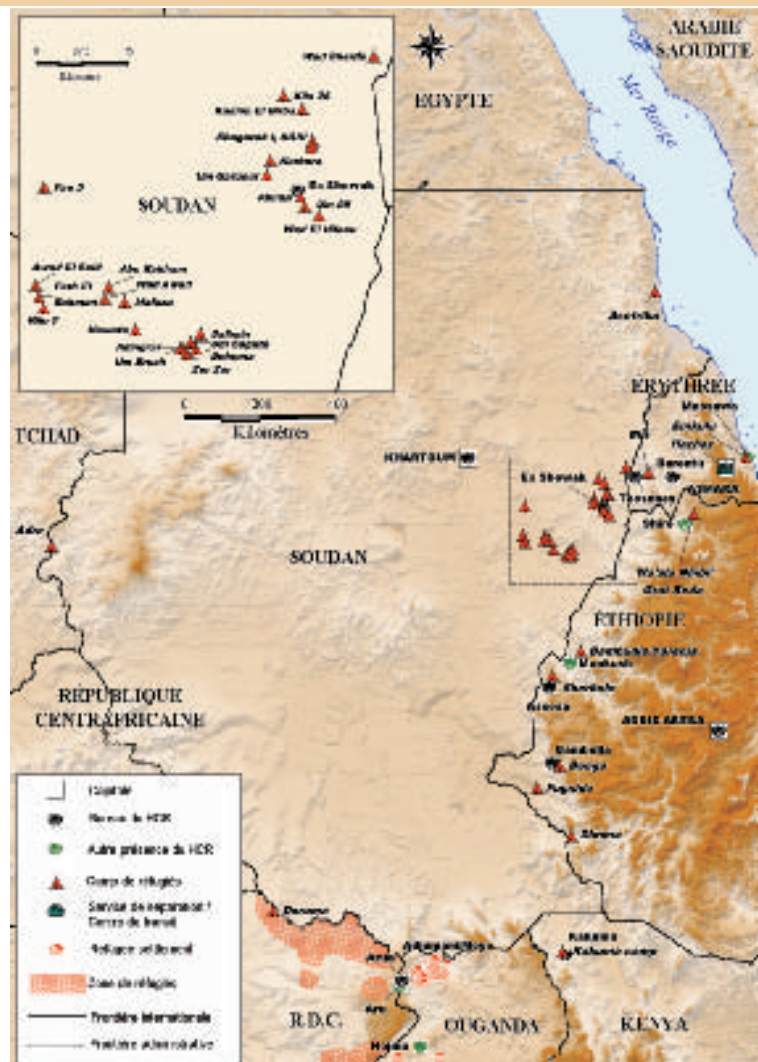
Objectifs principaux

- Appliquer la clause de cessation aux réfugiés érythréens en facilitant le rapatriement librement consenti de quelque 62 000 réfugiés érythréens et prodiguer en même temps une protection et une assistance à leurs compatriotes demeurés au Soudan, en attendant de trouver des solutions durables à leur sort.
- Offrir protection et assistance à des groupes plus restreints de réfugiés, d'origine congolaise (RDC), éthiopienne, somalienne et ougandaise, pour la plupart, et faciliter, si possible, la mise en place de solutions durables.
- Promouvoir les concepts liés à la parité des sexes et l'éducation des réfugiés.
- Chercher à réhabiliter l'environnement dans les zones touchées par la présence des réfugiés.
- Ajuster le programme dans le pays afin de tenir compte de la diminution de la population réfugiée.

Contexte

Faits nouveaux

Les pourparlers de paix organisés dans la ville kényenne de Machakos, sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), visent à mettre un terme aux hostilités entre le Gouvernement du Soudan et les troupes rebelles de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS). Malgré plusieurs revers, dont l'arrêt des négociations en septembre 2002, après que l'APLS se fut emparée de la ville de Torit, (Soudan méridional), et les allégations des deux camps, qui s'accusaient mutuellement d'avoir enfreint le cessez-le-feu, les protagonistes demeurent impliqués dans le processus, en partie grâce à l'engagement considérable de la



communauté internationale. Dans les régions orientales du pays, où sont situées la plupart des zones d'installation de réfugiés, les incursions répétées des rebelles, qui ont occupé deux villes essentielles, ont non seulement compliqué la tâche du HCR mais entraîné un refroidissement dans les relations du Soudan avec l'Érythrée, d'où les milices lancent leurs attaques. Le 4 octobre, le Gouvernement du Soudan a dû fermer sa frontière avec l'Érythrée, ce qui a contraint le HCR à suspendre son opération de rapatriement.

En dépit de ces derniers développements, le HCR espère que le rapatriement librement consenti vers l'Érythrée reprendra bientôt et que 62 000 réfugiés environ regagneront leur pays au cours de l'année 2003. La demande d'assistance au rapa-

Chiffres prévisionnels

Population	Janv. 2003	Déc. 2003
Réfugiés ¹	104 500	344 500
Autres réfugiés ²	218 800	N/A ³
Total	323 300	344 500

¹ Réfugiés hébergés dans des camps.

² Estimations des autorités sur le nombre de réfugiés résidant en milieu urbain.

³ A l'heure où ce document a été mis sous presse, les chiffres estimatifs n'étaient pas encore disponibles.

Total des besoins: 12 397 463 dollars E.-U.

trierement devrait être élevée, car la Clause de cessation pour circonstances ayant cessé d'exister entrera en vigueur pour les réfugiés érythréens au 31 décembre 2002. Les réfugiés ont été instruits, par des campagnes d'information massives, de toutes les conséquences découlant de l'application de la Clause de cessation et des solutions qui s'offraient à eux. Les réfugiés concernés sont donc tenus de s'inscrire en vue d'un rapatriement librement consenti, ou de demander la régularisation de leur statut au Soudan, ou encore de solliciter la reconduction de leur statut de réfugié d'ici la fin de l'année.

Contraintes

Le Commissariat aux réfugiés soudanais (COR) est à la fois le principal organe décisionnaire dans ce domaine et le partenaire d'exécution du HCR. Le HCR a donc moins de latitude pour choisir des partenaires et apporter des modifications au programme. Qui plus est, les opérations demeurent à la merci des insuffisances globales de financement et d'éventuelles compressions budgétaires, et ce au moment où l'application efficace de la Clause de cessation aux réfugiés érythréens exige des ressources supplémentaires. En ce qui concerne les solutions durables, le Gouvernement soudanais n'est pas favorable à l'intégration sur place des réfugiés dont le rapatriement est exclu, même lorsque ceux-ci vivent dans le pays depuis plusieurs décennies. La capacité du HCR à réduire ses programmes d'assistance sera déterminée par le succès des activités de défense de la cause entreprises dans ce domaine.

Au niveau politique, l'opération de rapatriement librement consenti pourrait être contrariée par une éventuelle détérioration des relations entre le Soudan et l'Érythrée, consécutive aux incursions d'éléments hostiles au Gouvernement soudanais sur le territoire du Soudan oriental.

Stratégie

Protection et solutions

Réfugiés érythréens : du fait de l'application de la Clause de cessation aux réfugiés érythréens, le HCR doit organiser un mouvement massif de rapatriement librement consenti, en prodiguant une protection et une assistance aux réfugiés en transit, garantir la protection des réfugiés qui ont des raisons impérieuses de demeurer au Soudan, et œuvrer à la régularisation de leur statut, en qualité d'émigrés ou de résidents permanents. Il importe en premier lieu de veiller à ce que les réfugiés puissent décider de leur retour en pleine connaissance de cause et à ce que le rapatriement se déroule dans des conditions de sécurité et de dignité. Les cam-

pagnes d'information en cours abordent des sujets susceptibles de préoccuper les réfugiés, tels que l'importance des travaux de réhabilitation et les services disponibles dans leurs régions de retour. Les dossiers des réfugiés qui ne souhaitent pas regagner leur pays d'origine seront examinés et leur statut déterminé au cas par cas. Puisque le HCR ne participe pas aux procédures de DSR menées par les services gouvernementaux, l'Organisation continuera d'œuvrer à l'institution d'un organe mixte de détermination du statut de réfugié.

En attendant que des solutions durables soient trouvées à leur sort, les réfugiés érythréens restants et les réfugiés d'autres nationalités continueront de bénéficier de la protection internationale et d'une assistance. Un suivi attentif de la protection permettra de préserver le caractère civil des zones d'installation de réfugiés et de recenser rapidement les cas de protection individuels.

Assistance

Comme au cours des années précédentes, le PAM distribuera des rations alimentaires de base aux réfugiés hébergés dans des camps, suivant les normes conjointement fixées par le PAM, le HCR et le COR. Le HCR financera une partie des frais de transport et de personnel afférents à la livraison et à la distribution des vivres. Afin de prévenir la malnutrition, le HCR fournira des denrées alimentaires d'appoint aux enfants réfugiés, aux femmes qui allaitent et aux autres individus vulnérables. Parallèlement, les services de santé dispensés dans les zones d'installation de réfugiés permettront de maintenir des normes sanitaires acceptables, dans une démarche davantage axée sur la prévention que sur le traitement. Les programmes sanitaires du HCR seront fondés sur certains éléments clés, dont la prestation de soins de santé primaire, la prophylaxie des maladies contagieuses, l'éducation sanitaire et la réadaptation nutritionnelle, assortis d'une gamme d'activités dans les domaines de la santé génésique et des maladies sexuellement transmissibles. La prévention du VIH/SIDA est considérée comme prioritaire dans le programme du HCR au Soudan. Dans cette optique, l'Organisation mènera un certain nombre d'activités, consistant notamment à former des agents de santé, à surveiller la prévalence du VIH/SIDA, à introduire les précautions nécessaires dans les structures médicales, à distribuer des préservatifs, à sensibiliser les bénéficiaires et à assurer une prise en charge globale des patients souffrant du SIDA.

Afin de fournir un volume d'eau potable adéquat, de l'ordre de 15 à 20 litres par personne et par jour, le HCR entretiendra l'infrastructure nécessaire dans les camps de réfugiés. Les canalisations, les pompes à eau et les

systèmes d'adduction seront au besoin réparés et remplacés. L'Organisation poursuivra ses efforts pour impliquer les réfugiés dans la gestion rationnelle des systèmes d'assainissement collectifs, notamment en ce qui concerne l'élimination régulière des déchets humains et ménagers, la lutte antivectorielle et l'éducation à l'hygiène. Les réfugiés assureront l'entretien de leurs sanitaires avec les outils qui leur seront distribués à cet effet.



Une fois inscrits, les réfugiés peuvent aller chercher les jerrycans, les bâches en plastique et les autres articles domestiques distribués par le HCR. S. Mann / HCR

L'instruction primaire des enfants et des adolescents réfugiés demeurera l'un des piliers du programme du HCR au Soudan. Tous les enfants logés dans des camps auront la possibilité de suivre des cours, un effort particulier étant accompli pour équilibrer le nombre de garçons et de filles inscrits dans les écoles. Le HCR fournira tous les supports pédagogiques et financera la formation et le recyclage des enseignants. L'Organisation ne peut plus financer les études secondaires, faute de fonds ; néanmoins, elle continue de proposer des stages de formation à la menuiserie, à la confection et au travail des métaux aux jeunes chômeurs dans certains camps et centres urbains. Dans les camps, les réfugiés auront la possibilité de suivre des cours d'alphabétisation et de mettre à profit les bibliothèques gérées par la communauté pour se maintenir à niveau ou pour perfectionner leurs compé-

tences. Dans les camps, le HCR assurera toute une gamme de services communautaires, allant de la distribution de protections périodiques aux femmes et aux jeunes filles à la sensibilisation de la communauté aux effets nuisibles de certaines pratiques traditionnelles, en passant par l'organisation d'activités sportives, musicales et théâtrales.

À Khartoum et à Es-Showak, les réfugiés urbains vulnérables, tels que les mères célibataires, les personnes âgées ou les individus atteints de maladies chroniques, bénéficieront d'une assistance financière qui leur permettra de faire face à leurs frais de logement et de subvenir à leurs besoins élémentaires. Le HCR offrira également des services sociaux, médicaux et psychosociaux aux réfugiés urbains, suivant les besoins. Enfin, des cours d'alphabétisation et de formation professionnelle, ainsi que des activités génératrices de revenus, seront proposés en nombre limité afin de consolider les mécanismes d'autoprise en charge des réfugiés vulnérables vivant dans des agglomérations.

Dans la plupart des secteurs, les réfugiés seront encouragés à participer activement à la prestation de services. Le HCR s'attachera en particulier à renforcer le rôle des femmes, en les impliquant dès les premiers stades dans la définition, dans la mise en œuvre et dans l'évaluation des politiques et des programmes. Les femmes pourront en outre accéder à des activités génératrices de revenus, telles que la couture, la fabrication de savons, la broderie et la vannerie. Elles participeront à la gestion des pépinières, à la distribution des protections périodiques, à la fabrication des réchauds à haut rendement énergétique et à l'entretien des potagers. Guidé par les objectifs du projet Action pour les droits de l'enfant et de la Convention sur les droits de l'enfant, le HCR s'emploiera à améliorer la protection et la prise en charge des enfants et des adolescents, afin de répondre à leurs besoins particuliers en matière de développement. À cette fin, l'Organisation offrira un accompagnement psychosocial, sensibilisera les jeunes aux questions de santé de la reproduction et aux maladies sexuellement transmissibles, et mènera une action auprès des communautés pour décourager certaines pratiques traditionnelles préjudiciables, comme les mutilations génitales sur la femme, le mariage forcé des mineurs et les grossesses précoces.

Les ressources naturelles étant rares et la dégradation de l'environnement particulièrement sensible dans les zones d'accueil des réfugiés, le HCR mènera différentes actions de réhabilitation écologiques à l'intérieur des camps et dans leurs environs. En 2003, l'Organisation s'est fixé pour objectif de réhabiliter 3 200 hectares de terres déboisées au Soudan oriental, d'entretenir 50

hectares de parcelles réservées à l'agrosylviculture dans les camps et de distribuer 150 000 jeunes plants aux réfugiés et aux autochtones pour qu'ils « reverdissent » leurs camps et villages. Dans le même temps, la fabrication et la distribution de réchauds améliorés permettront de réduire la consommation d'énergie, et différentes activités de sensibilisation devraient inciter les bénéficiaires à se montrer plus soucieux de leur milieu de vie. Tous les projets environnementaux feront largement appel à la participation des réfugiés et des communautés des environs, qui auront ainsi le sentiment d'être partie prenante dans ces projets. Ceci devrait également favoriser une gestion plus rationnelle des ressources naturelles.

L'on prévoit également de fermer les 18 camps de réfugiés et de confier les structures aux autorités. Dans cette optique, le HCR a détaché, en coopération avec la FAO et le Gouvernement soudanais, une mission conjointe, afin d'élaborer des projets axés sur la réhabilitation de l'environnement dans les zones touchées par la présence des réfugiés ; d'autres institutions des Nations Unies devraient y être associées par la suite. L'objectif principal consistera à reloger les réfugiés érythréens qui ont des raisons impérieuses pour rester dans deux camps de réfugiés existants. Cet objectif sera réalisé en collaboration avec les services gouvernementaux compétents, notamment ceux de la Santé, de l'Éducation et des Eaux.

Autres réfugiés : le HCR continuera à protéger et à aider des groupes plus restreints de réfugiés, provenant d'Éthiopie, de l'Ouganda ou d'autres pays. L'Organisation

assurera le suivi de la protection et prodiguera une assistance limitée dans les agglomérations. Le HCR facilitera le rapatriement des réfugiés souhaitant regagner leur pays dès lors que les circonstances s'y prêteront, tout en s'efforçant de réinstaller les réfugiés répondant aux critères requis dans des pays tiers.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

Les opérations du HCR seront gérées par le bureau de Khartoum, avec l'appui d'un bureau secondaire situé à Es-Showak. Le programme est exécuté par 19 fonctionnaires internationaux et 59 collaborateurs nationaux. Il sera peut-être nécessaire de maintenir en 2003 les équipes déployées en 2002 pour mener les procédures de détermination du statut de réfugié, eu égard au nombre élevé de personnes ayant demandé une reconduction de leur statut de réfugié.

Coordination

Le HCR continuera d'exécuter le programme en partenariat avec le Gouvernement et sept ONG. Plusieurs ministères et différentes institutions sœurs au sein du système des Nations Unies continueront de jouer un rôle clé, notamment dans les activités de réhabilitation. Les ONG nationales interviendront dans les soins de santé primaire, l'alimentation d'appoint, l'éducation, l'approvisionnement en eau et les activités de développement communautaires à petite échelle.

Bureaux

Khartoum
Es-Showak

Partenaires

Organismes gouvernementaux

Commissariat aux réfugiés
Office national des forêts

ONG

Agence de secours islamique pour l'Afrique
<i>Benevolence International Foundation</i>
Croissant-Rouge soudanais
<i>Global Health Foundation</i>
<i>Human Appeal International</i>
<i>Ockenden International</i>
<i>Sudan Open Learning Organisation</i>

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Programme annuel
Protection, suivi et coordination	2 406 980
Abris/autres infrastructures	598 676
Activités génératrices de revenus	17 431
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 262 139
Assainissement	180 829
Assistance juridique	539 907
Besoins domestiques	340 213
Eau	300 890
Éducation	624 614
Santé	1 588 288
Services communautaires	18 261
Sylviculture	300 000
Transport/logistique	2 178 031
Vivres	500 321
Total des opérations	10 856 580
Appui au programme	1 540 883
Total	12 397 463